



Syndicat FO FPT – POWERTRAIN TECHNOLOGIES

*Bourbon Lancy*

---

Le 12/05/2022

**Madame FRANCOIS-BARETTA Béatrice**

Directrice des Ressources Humaines

FPT Powertrain Technologies France

Copie : **Hervé ARNAUD** – RH France IVECO Group

Madame,

Le Code du travail prévoit une revalorisation automatique du Smic en cours d'année lorsque l'indice des prix à la consommation connaît une augmentation de plus de 2 % par rapport à l'indice pris en compte lors de l'établissement du dernier montant du Smic.

Cette disposition a été appliquée le 1er mai dernier où le SMIC a été réévalué de 2.65%.

Pour FO, il est donc indispensable que cette augmentation se répercute sur les salaires FPT France afin que ceux-ci ne soient pas dévalués.

Par conséquent, nous vous demandons d'appliquer cette augmentation sur tous les salaires et en particulier sur la grille, car quoiqu'il en soit, cette revalorisation du SMIC étant irréversible il faudra bien à un moment ou un autre la répercuter.

La tendance, d'après l'INSEE, continuerait à des niveaux similaires dans les mois à venir, par conséquent, pour FO, il est nécessaire d'agir dès maintenant.

Dans l'attente de la prise en compte favorable de notre demande, recevez, madame, nos meilleures salutations.

**Olivier PASCOT**

Délégué Syndical Central FO FPT